

**SYNDICAT MIXTE DES VALLEES
DU CLAIN SUD**

Date de la convocation : 25/11/2019

Département de
la Vienne

Arrondissement de
MONTMORILLON

nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers présents	Nombre de conseillers votants	Nombre de pouvoir
54	17	17	0

Extrait du registre des délibérations du comité syndical

L'an deux mil dix-neuf, le neuf décembre à dix-huit heure et trente minutes, les délégués du Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud ont été convoqués par M. Bellin Philippe, Président, par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, l'heure et l'adresse au moins trois jours francs avant la présente réunion à l'ancienne Communauté de communes de Couhé, 8 rue hemmoor à Valence en Poitou pour une réunion ordinaire du comité syndical. Le Président avait convoqué le comité syndical le trois décembre de l'an deux mil dix-neuf avec l'heure, l'adresse et au moins cinq jours francs. A cette convocation, les conditions du quorum n'étaient pas remplies. Le Président a appliqué alors les articles L5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoie à l'article L2121-17 du même code pour que le comité syndical puisse délibérer sans condition de quorum sur l'ordre du jour de la première convocation.

Etaient présents : BELLIN Philippe – BERNARD Patrick – CHAPLAIN Christian – COMPAGNON Jean-Pierre – DILLOT Jean-François – GRIMAUD James – LABELLE Alain – LATU Roland – MAGNAN James – MAGNY Fabienne – OLIVET Jacky – PEGUIN Francis – PIN Olivier – POIRIER Fredy – ROUSSEL Pascal – ROYER Christian – TERRANOVA Jean-Luc

Etaient excusés : BARBOTIN Bernard – BARRAULT Serge – BIBAUD André – CINQUABRE Jean-Christophe – GIRARD Sandra – GIRARDEAU Jules – JEAN Gisèle – RENGEARD Jean-François – TEXIER Stéphane – THEVENET Roland

Etaient absents : BELLINI Bruno – BERTHOMME Marie-Annick – BERTRAND Claude – BOCK François – BOIRON William – BOUCHER Marc – BOUFFARD Patrick – BOURRIAUX Jean-Louis – CHARGELEGUE Jérôme – CHOISY Jean-Michel – COLLOBER Sarah – JESBERGER Gilles – LACOMBE Claudy – LAMBERT Claude – MARTIN Jean-Louis – MOUSSERION Martine – PAPIN André – PENY Marcel – POUTHIER Alain – QUESNE Gilbert – QUINTARD Jacky – RIMBAULT-HERIGAULT Nathalie – SARDET Gérard – SAVY Benoit – SICAULT Ludovic – THOREAU Alain – TOULAT-PAILLAT Sarah

A été élu secrétaire de séance M. PIN Olivier

Administratifs : BOUCHE David – BRANGEON Anne – MIRLYAZ Manuel

Délibération n°160_091219

Convention de mise à disposition des biens de la CC Mellois en Poitou

Le Président propose de passer une convention de mise à disposition pour les biens matériels corporelles du Syndicat de la Dive vers le Syndicat. Cette convention sera passée avec la Communauté de communes du Mellois en Poitou qui intégrera le Syndicat.

Cette convention concerne notamment un véhicule et du petit matériel (tronçonneuse, débroussailleuse et autres petits matériels).

Cette convention est passée à titre gracieux en concomitance avec la Communauté de communes.

SOUS-PRÉFECTURE
24 DEC. 2019
MONTMORILLON

Après en avoir délibéré le Comité Syndical vote à l'unanimité pour :
- Autoriser le Président à signer une convention de mise à disposition avec la Communauté de communes pour le matériel et le véhicule du Syndicat de la Dive

Pour copie conforme,
Acte rendu exécutoire par
Valence en Poitou, le 16/12/2019
Le Président,
Philippe Bellin



SOUS-PRÉFECTURE
24 DEC. 2019
MONTMORILLON

Delib 160_091219

Convention de mise à disposition des biens de la CC Mellois en Poitou

Le Président dispose de l'ensemble des biens de la Communauté de Communes de Mellois en Poitou au titre de son mandat. Ces biens sont destinés à l'usage des communes de la Communauté de Communes de Mellois en Poitou et sont destinés à être utilisés par les communes de la Communauté de Communes de Mellois en Poitou.

Cette convention est destinée à régir l'usage des biens de la Communauté de Communes de Mellois en Poitou.

SOUS-PRÉFECTURE
24 DEC 2019
MONTMORILLON